

Initiative Calvados est une association loi 1901, membre du réseau Initiative France. Depuis 25 ans, en collaboration avec les acteurs du territoire, elle accompagne les porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le Calvados. Elle se met au service des créateurs-repreneurs d'entreprise, du territoire, du développement économique, de l'innovation et de l'emploi.



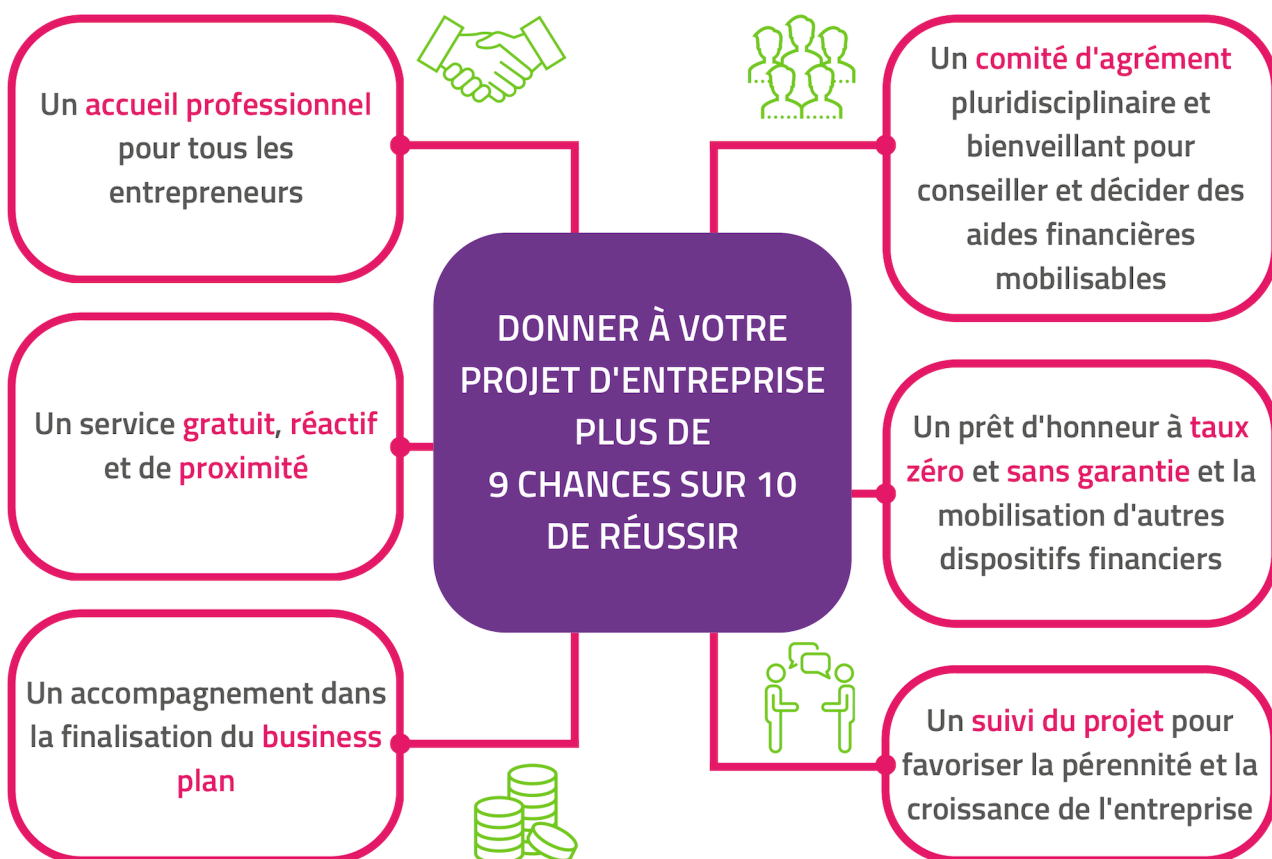
À travers un accompagnement individualisé et gratuit et des outils de financement, nous permettons aux porteurs de projet d'avoir le soutien nécessaire pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale et de développer leurs projets de création ou de reprise d'entreprise.

Initiative Calvados via le réseau Initiative Normandie est labellisé par la Région Normandie dans le cadre du dispositif **Ici Je Monte Ma Boîte**.



En 24 ans d'activité, Initiative Calvados a accompagné près de 4 500 entreprises pour 10 824 emplois créés ou maintenus et près de 36 millions d'euros injectés dans l'économie locale.

FAIRE APPEL À INITIATIVE CALVADOS, C'EST :



Nous nous engageons à rappeler les porteurs de projet au plus tard dans les 48 heures après la première demande de contact.

L'ÉQUIPE



Fanny
ALLAIS

Chargée d'étude
Bessin, Villers-Bocage et Orne
07 57 48 66 73
allais@initiative-calvados.fr



Bogdana
BABIIY

Chargée d'étude
Caen La Mer et Sud Calvados
07 57 45 21 51
babiiy@initiative-calvados.fr



Alexandre
NORAIS

Chargé d'étude
Caen La Mer et Bocage
07 57 48 59 38
norais@initiative-calvados.fr



Sandrine
SAVARY

Chargée de mission
Pays d'Auge
06 76 99 62 29
savary@initiative-calvados.fr



Julien
AVRILLON

Directeur
Comité Innovation
avrillon@initiative-calvados.fr



Magali
TAUGERON

Chargée de gestion administrative
02 31 54 55 76
contact@initiative-calvados.fr



Anaïs
VILLEDEIU

Animatrice bénévole,
événementiel et communication
07 50 75 23 94
villedieu@initiative-calvados.fr

LES PHASES DE L'ACCOMPAGNEMENT

EXPERTISE DU PROJET

- Accueil et accompagnement du porteur de projet
- Analyse financière
- Intermédiation bancaire



COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Passage devant un comité d'entrepreneurs et d'experts du territoire d'implantation

- Présentation du projet par le créateur/repreneur
- Échange avec les membres du comité (questions-réponses)
- Conseils apportés au porteur de projet par les membres du comité



SUIVI POST-CRÉATION

- Soutien à la pérennité de l'entreprise
- Accompagnement adapté aux besoins de l'entrepreneur

LE COMITÉ D'AGRÈMENT LOCAL

Dix comités sont répartis sur l'ensemble du Calvados :

- Caen la Mer (3 comités)
- Le Pays d'Auge (2 comités)
- Le Pays du Bocage (2 comités)
- Le Sud Calvados (1 comité)
- Le Bessin (1 comité)
- Un comité Innovation

Ils sont composés d'**experts bénévoles** : chefs d'entreprise, cadres dirigeants, banquiers, experts-comptables et spécialistes de la création d'entreprise.

Chaque Comité d'agrément local reçoit les porteurs de projet de son territoire **une fois par mois**.

Chaque Comité d'agrément local est seul décisionnaire quant à l'attribution des aides financières.

CHIFFRES CLÉS 2023

294

projets validés
en comité

724

emplois créés
ou maintenus

1 801 300 €

de prêts d'honneur
Initiative Calvados
engagés

28 432 790 €

de prêts bancaires
mobilisés

LES OUTILS FINANCIERS

La plupart des aides mentionnées ci-dessous sont cumulables avec d'autres dispositifs financiers. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Prêt d'Honneur Initiative Calvados

Objectif : compléter l'apport personnel, faire effet levier sur le prêt bancaire, financer la trésorerie de démarrage

Éligibilité :

- Projet de création, reprise ou primo-développement (moins de 3 ans)
- Pour toute entreprise immatriculée au RCS, au RM ou à la Chambre d'Agriculture (exclusion des activités immobilières et financières)

- Prêt personnel à taux 0% sans garantie personnelle
- De 2 000 € à 30 000 €
- Durée de remboursement de 2 à 5 ans avec différé possible jusqu'à 6 mois
- Un prêt bancaire au moins 2 fois supérieur au prêt d'honneur
- Ne doit pas représenter plus de 20% du plan de financement

Prêt d'Honneur Innovation

Objectif : accompagner la phase d'amorçage des projets innovants

Éligibilité :

L'activité doit faire partie de la liste des 6 catégories de projets innovants de BPI France

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 10 000 € et 50 000 €
- Différé possible de 12 mois
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Cofinancement obligatoire (BPI, prêt bancaire, etc.)

Prêt d'Honneur Solidaire Bpifrance

bpifrance

Objectif : soutenir les personnes éloignées de l'emploi

Éligibilité :

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Plan de financement < 75k€ pour une création / pas de plafond pour une reprise
- Être demandeur d'emploi ou bénéficiaire d'un minima social
- Avoir moins de 30 ans

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 1 000 € et 8 000 €
- Remboursement sur une durée de 2 à 5 ans
- Prêt bancaire avec des cautions personnelles inférieures à 50% frais et accessoires inclus

Prêt d'Honneur Création-Reprise Bpifrance

bpifrance

Éligibilité :

- Être accompagné par un réseau d'accompagnement
- Projet de création / reprise / développement d'entreprise
- Pour tout type d'entreprise commerciale, artisanale, libérale ou agricole

- Prêt d'honneur à taux 0% de 1 000 € à 80 000 €
- Obligatoirement couplé à un PH Initiative Calvados
- Décaissé par Bpifrance mais géré par Initiative Calvados

Prêt d'Honneur Croissance Ville de Caen



Éligibilité :

- Siège social du commerce sédentaire situé à Caen
- Entreprise de plus de 3 ans
- Commerce à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Pour les activités commerciales ou artisanales hors franchises
- Exclusion des activités d'intermédiation financière, des activités de promotion et de location immobilières

- Prêt d'honneur à taux 0% sans garantie personnelle
- Compris entre 3 000 € et 10 000 €
- Remboursement sur une durée de 5 ans maximum
- Pas d'apport personnel exigé ni de concours bancaire

Fonds Santé Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie



Éligibilité :

- Siège social de l'activité situé dans la communauté d'agglomération de Lisieux Normandie
- Pour les activités libérales médicales réglementées
- Prioritairement dans des zones déficitaires

- Prêt d'honneur à taux 0%
- Compris entre 2 000 € et 10 000 €
- Remboursement sur une durée de 24 à 48 mois
- Apport personnel et concours bancaire au moins deux fois supérieur
- Ne doit pas représenter plus de 20% du plan de financement

Prime Start Coup de Pouce



Éligibilité* :

- Tous les secteurs d'activités sauf la production agricole primaire, les activités immobilières (sauf activités en NAF 55), médicales et médico-sociales (NAF 86, 87, 88), financières et d'assurance (NAF 64, 65, 66).
- Être primo-créateur ou néo-créateur

*Critères d'éligibilité non exhaustifs

- Micro-entreprise : 1 500 €
- Création avec un plan de financement < à 45 000 € : 3 000 €
- Création avec un plan de financement < à 90 000 € : 6 000 €
- Reprise avec un plan de financement < à 150 000 € : 8 000 €